



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Mardi 18 janvier 2022

### **HCR : une grille des salaires ambitieuse dans un contexte économique instable**

Le 16 décembre 2021, les organisations professionnelles du secteur HCR (GNC, GNI, SNRTC, UMIH) ont proposé une nouvelle grille des salaires assurant une rémunération minimum supérieure à 5% du SMIC dès le premier niveau de la grille et une augmentation moyenne de 16,33% par rapport à la grille actuelle.

La grille des salaires mise à la signature jusqu'au 17 janvier 2022 inclus, a été signée par l'ensemble des organisations patronales de la branche et la deuxième organisation syndicale représentative, la CFDT.

Après sa notification ce jour à chaque organisation, elle suivra la procédure accélérée d'extension et sera applicable le 1<sup>er</sup> jour du mois suivant sa publication au Journal Officiel, sous réserve qu'aucune organisation n'ait fait valoir son droit d'opposition.

Pour l'année 2022, et malgré les restrictions sanitaires prises à l'encontre de nos établissements depuis novembre 2021, les organisations patronales ont proposé un calendrier social afin de continuer la discussion portant sur l'attractivité de la branche. Ainsi, de nouvelles réunions sont organisées en février, mars et mai 2022.

#### **Contacts presse**

**GNI** Franck Trouet 06.73.86.66.65

**UMIH** Ophélie Rota 06.82.82.95.82